



Date d'application : 1^{er} janvier 2026

GRILLE TARIFAIRES

QUALIFICATIONS / CERTIFICATIONS

AGREMENTS CERTIBAT

Ce document est la propriété de QUALIBAT
Copie ou reproduction interdite - Lois des 11 mars 1947 et 3 juillet 1985

1. CERTIFICATION – QUALIFICATION – AGREEMENT « CERTIBAT »

A. Certification Organismes de formation Amiante (OFA)

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction	1 500,00 €	1 800,00 €
Frais d'Intégration d'une plateforme	600,00 €	720,00 €
Frais d'audit	1 350,00 €	1 620,00 €
Redevance annuelle par stagiaire formé avec un minimum de 300,00 € HT	3,00 €	3,60 €
Frais de gestion	1 500,00 €	1 800,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €

B. Certification Organismes de formation Coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé « CSPS »

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'instruction	750,00 €	900,00 €
Frais de gestion	750,00 €	900,00 €
Frais d'audit	1 250,00 €	1 500,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Redevance annuelle par stagiaire formé avec un minimum de 300,00 € HT	3,00 €	3,60 €

C. Certification Qualité – Sécurité – Environnement (QSE)

Prestations	H.T.	T.T.C.
Frais d'audit	1 200,00 €	1 440,00 €

D. Certification Rénovation Énergétique (RGE)

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction	1 050,00 €	1 260,00 €
Frais de contrôle de réalisation (0,5 jour)	750,00 €	900,00 €
Frais de suivi annuel	1 050,00 €	1 260,00 €
Nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €

E. Agrément Formation Efficacité Énergétique

Prestations afférentes à la gestion de l'agrément relatif aux exigences de l'arrêté du 19/12/2014.

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction (initial ou de renouvellement) des organismes de formation, par organisme de formation	950,00 €	1 140,00 €
Frais d'instruction, d'extension et de suivi annuel des formateurs, par formateur	160,00 €	192,00 €
Frais d'extension ou réduction (nouvel agrément ou nouveau module d'animation), par dossier	350,00 €	420,00 €
Frais d'audition des formateurs, par formateur avec un maximum de 3 modules par audition, pour 1 module : Pour 2 à 3 modules :	340,00 € 550,00 €	408,00 € 660,00 €
Frais d'audit, par audit (audit de contrôle), <i>hors frais de déplacement et d'hébergement</i>	1 300,00 €	1 560,00 €
Frais de suivi annuel par organisme de formation	650,00 €	780,00 €
Redevance annuelle par QCM réalisé avec un minimum de 300,00 € HT	10,00 €	12,00 €
Frais de nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Frais de modification de l'attestation	200,00 €	240,00 €
<i>Les frais d'annulation d'audit sont variables en fonction de la date d'annulation et la date d'audit prévue*</i>		

F. Référentiel national QUALIOPI

Prestations afférentes à la gestion de la certification relatif aux exigences de l'arrêté du 06 juin 2019.

Prestations	HT	TTC
Frais d'instruction (initial ou de renouvellement), par dossier	300,00 €	360,00 €
Frais d'extension (nouvelle prestation d'action ou nouveau site), par dossier	200,00 €	240,00 €
Frais d'audit, par audit et par jour (initial ou audit de suivi ou de renouvellement), <i>hors frais de déplacement et d'hébergement</i>	1 100,00 €	1 320,00 €
Frais de nouveau passage en décision	300,00 €	360,00 €
Frais de modification de l'attestation	200,00 €	240,00 €
<i>Les frais d'annulation d'audit sont variables en fonction de la date d'annulation et la date d'audit prévue*</i>		

* Annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit,
 Annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit,
 Annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.